



Bordeaux, le

- 8 JUIL. 2011

Monsieur François FILLON
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

Monsieur le Premier ministre,

Par courrier en date du 28 juin 2011, la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, et le secrétaire d'Etat chargé des transports nous ont demandé de leur faire connaître avant le 15 juillet 2011 nos intentions de positionnement par rapport au projet de l'Etat de céder ses parts de la société aéroportuaire de Bordeaux-Mérignac.

L'examen attentif de ce courrier et des options de réponse qui nous sont proposées, révèle la non prise en compte du courrier que nous vous avons adressé le 11 avril 2011, par lequel nous vous avons proposé d'acquérir les parts mises en vente par l'Etat au moyen d'une procédure négociée de gré à gré.

Une telle procédure, dont nous avons fait vérifier la conformité avec le droit européen, le droit de la concurrence et le droit des sociétés, aurait apporté à l'Etat des garanties équivalentes à la procédure d'appel d'offres, tant en ce qui concerne la valorisation des actifs financiers que la qualité de l'exploitation de la plate-forme.

Une procédure négociée de gré à gré aurait également permis aux collectivités territoriales et à la CCI, qui souhaitent développer l'aéroport dans une logique d'aménagement du territoire et d'intérêt général, de conserver la majorité au sein de l'actionnariat de la société, gage indispensable de la maîtrise de la stratégie et des décisions.

Or, la procédure envisagée, à savoir l'appel d'offres, qui nous est présentée dans le courrier ministériel du 28 juin, se révèle incompatible avec le schéma que nous vous avons proposé. Nous prenons donc acte du rejet, à ce stade, de notre proposition, et le regrettons.


Par ailleurs, nous relevons dans le courrier du 28 juin un certain nombre d'exigences portant sur les références professionnelles des candidats admis à concourir, qui nous apparaissent disproportionnées au regard des réels besoins de la future gouvernance de la société. En effet, en exigeant des consortiums candidats une « expérience en matière de gestion d'autres aéroports ou infrastructures de transport », il y aurait un risque d'exclure des candidatures adaptées à la taille spécifique de l'aéroport de Bordeaux.

Dans ce contexte, vous comprendrez aisément qu'il nous parait difficile de prendre position, dans le très court calendrier évoqué dans le courrier ci-dessus (15 juillet), sur l'alternative qui nous est proposée.

Pour ces raisons, nous sollicitons une prolongation de ce délai, qui permette d'engager un dialogue spécifique à la situation de l'aéroport de Bordeaux avec les ministres concernés, dans l'esprit de notre courrier du 11 avril, afin que soit élaborée une solution de nature à concilier au mieux les intérêts de l'Etat et des collectivités territoriales.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Président du Conseil
Régional Aquitaine



Alain ROUSSET

Le Président du Conseil
Général de la Gironde



Philippe MADRELLE

Le Président de la
Communauté Urbaine de
Bordeaux



Vincent FELTESSE

Le Maire de Mérignac



Michel SAINTE-MARIE

Le Maire de Bordeaux



Alain JUPPE